



**MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
ET DE LA SOUVERAINETÉ  
ALIMENTAIRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### Politique Agricole Commune

**Télépac : la procédure de télédéclaration des aides animales pour la campagne 2023 est ouverte depuis le 1er janvier**

*Paris, le 9 janvier 2023*

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023, les agriculteurs peuvent télédéclarer sur le site Telepac ([www.telepac.agriculture.gouv.fr](http://www.telepac.agriculture.gouv.fr)) les demandes d'aides animales : aides ovines, aide caprine, aide aux petits ruminants en Corse, aides bovines, aide aux veaux sous la mère et aux veaux bio, et prime aux petits ruminants (départements d'Outre-mer).

La télédéclaration pour l'aide au développement et au maintien du cheptel allaitant (départements d'Outre-mer) sera ouverte à partir du 1<sup>er</sup> mars 2023.

La télédéclaration sur le site Telepac est obligatoire pour bénéficier de ces aides. Le site Telepac permet de déposer sa demande d'aide et le cas échéant de la modifier.

Pour les aides ovines et caprine en métropole et en Outre-mer, la télédéclaration sera ouverte jusqu'au 31 janvier 2023.

Pour les aides bovines et pour les aides aux veaux sous la mère, la télédéclaration restera ouverte jusqu'au 15 mai 2023.

Pour l'aide au développement et au maintien du cheptel allaitant en Outre-mer, la télédéclaration restera ouverte jusqu'au 15 juin 2023.

Cette ouverture de Telepac concrétise le démarrage du plan stratégique national (PSN) de la PAC pour la période 2023-2027, approuvé par la Commission européenne le 31 août dernier. Avec une triple ambition, économique, environnementale et sociale, le PSN vise à soutenir les transitions à l'œuvre dans le monde agricole pour l'amélioration de la compétitivité durable des filières, la création de valeur, la résilience des exploitations et la sobriété en intrants au service de la sécurité alimentaire, et mieux répondre aux attentes de la société.

## Contacts presse

Service de presse de Marc FESNEAU  
Tél : 01 49 55 59 74  
[cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr](mailto:cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr)

Service de presse du ministère  
Tél : 01 49 55 60 11  
[ministere.presse@agriculture.gouv.fr](mailto:ministere.presse@agriculture.gouv.fr)

Ministère de l'Agriculture  
et de la Souveraineté Alimentaire  
Hôtel de Villeroy  
78 bis rue de Varenne  
75007 Paris  
[www.agriculture.gouv.fr](http://www.agriculture.gouv.fr)

@Agri\_Gouv